



FINANCES
PUBLIQUES

Prime COVID : les cadres de la DRFIP se gavent !

D'abord, la DG décide d'escroquer ses propres agents en amputant les RTT de ceux qui étaient contraints de rester confinés chez eux pour des raisons de sécurité sanitaire, mais empêchés de télé-travailler parce que pas assez de portable.

Déjà c'était petit, mesquin, minable. Mais pouvait-on faire encore plus ignoble ? Oui !

La DRFIP de la Réunion vient de nous communiquer la répartition de la prime COVID. Pour rappel : 30% des agents en sont bénéficiaires, soit 240 agents dans notre département, pour une prime modulable en 2 taux : soit 330 ou 1 000 euros.

Et les chiffres sont édifiants !

Grade	Population totale	Bénéficiaires	% grade	Prime 330	% grade	Prime 1 000	% grade
A+	59	35	59,3%	10	16,9%	25	42,4%
A	128	59	46,0%	43	33,5%	16	12,5%
B	324	94	29,0%	72	22,2%	22	6,7%
C	290	50	17,2%	42	14,4%	8	2,7%
Berkani	15	2	13,3%	2	13,3%	0	0,00%
TOTAL	816	240					

Près de 60% des A+ du département toucheront la prime COVID contre 17% pour le cadre C.

Plus de 42% des A+ percevront la prime de 1 000 euros contre 2,7% pour le cadre C !

Que dire aussi de ces cadres-sup de la direction qui ont exigé des portables (ce qui, soit dit en passant, conditionne l'octroi de la prime) pour rester bien planqués chez eux au motif de télé-travail, pendant que le petit personnel, les gueux, les sans-dents étaient eux réquisitionnés en présentiel pour assurer le PCA.

Aucun sens de la justice, aucun sens de l'exemplarité, aucun sens de l'honneur !

Du mépris et du cynisme affichés sans vergogne par une Direction qui fait un nouveau bras d'honneur à ses agents !